



# LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00  
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Directeur-Gérant

Fernand DOTSABIDE

INSERTIONS:

Une à six lignes. .... 3 fr. 00  
Réclames. .... 1 fr. 50  
Faits divers. .... 1 fr. 00

## Impression d'arrivée

Ce n'est pas sans une profonde joie que je me suis vu entouré, dès mon retour à St-Pierre, par une foule immense, par ces nombreux amis accourus sur le quai, pour me souhaiter la bienvenue.

Qu'il m'a été doux, après une si longue absence, de leur serrer la main et de répondre à leurs aimables avances par des protestations d'amitié et de sincère dévouement!

Mais, en me retrouvant au milieu de cette foule sympathique, je n'ai pu m'empêcher de songer à nos chers disparus.... à ceux-là qui ont été si brusquement rayés à notre affection pendant mon absence. A la nouvelle de leur mort, je m'étais associé, de tout cœur, au deuil de leurs familles.

«Marie Lefèvre décédé»!! Cette nouvelle télégraphique m'avait surtout atterré; je m'y attendais si peu!! et déjà pour lors, je me réjouissais tant à la pensée que nous allions bientôt nous revoir.

Aussi à mon débarquement, ne l'apercevant pas à côté de tant d'autres dont il ne se séparait jamais, m'a-t-il été bien difficile de contenir ma douloureuse émotion. J'ai surtout ressenti, en ce moment, le grand vide fait parmi nous par la perte de mon vieil ami, l'ancien maire si sympathique de St-Pierre! Longtemps, nous avons combattu ensemble.... loyalement, ouvertement. Il nous a été enlevé au moment même où la cause que nous défendions obtenait un succès éclatant.

En descendant à terre, j'ai éprouvé le besoin de lui adresser, non pas le supreme adieu, mais l'hommage ému de mon affectueux et fidèle souvenir.

J'ai également à cœur dès aujourd'hui d'assurer, au meilleur dévouement tous les bons et vaillants amis qui ont lutté courageusement avec lui pour faire triompher nos idées. La généralité du peuple a compris que nous ne recherchons que son bien; et c'est pour cela qu'elle a voté pour nous avec un ensemble sans précédent.

Félicitations et remerciements à tous!

Et, maintenant, que mes amis me permettent de leur donner un conseil:

Nous sommes les vainqueurs; soyons généreux envers les vaincus.

Gardons nous d'user de représailles. Les procédés violents, les actes arbitraires, les attaques et les insultes grossières déplaisent à notre paisible population. Nos adversaires en savent quelque chose! Sachons profiter de la leçon qui leur a été donnée par le bon sens populaire. Continuons à ne pas répondre à leurs calomnies; elles tomberont d'elles-mêmes, comme tant d'autres, devant les faits.

Nous avons mieux à faire que de gaspiller notre temps en de stériles polémiques: les grands intérêts, les intérêts du peuple sont en souffrance. Unissons nous de plus en plus pour les défendre, en laissant de côté les questions irritantes et en nous abstenant de faire des personnalités.

Quant à moi, je suis bien résolu à ne pas m'écartier de cette voie et à pousser la conciliation et l'esprit d'entente jusqu'aux dernières limites, afin de ramener la paix dans notre chère colonie si durement éprouvée depuis quelque temps.

J'espère que le Gouverneur, de son côté, saura empêcher les fonctionnaires de s'occuper de politique! Ils en ont trop fait dans le passé! le Ministère a dû sévir, pour ce fait, contre certains. Il sévira encore, j'en ai l'assurance, contre tous ceux qui ne sauront pas se tenir en dehors des luttes politiques et qui ne feront pas leur devoir, tout leur devoir, avec impartialité. Nous voulons l'égalité, la liberté, la même pour tous et la justice égale pour tous.

Voilà notre ligne de conduite

Cependant si mes adversaires s'obstinent à continuer la guerre, je tiens à leur déclarer que je ne la redoute pas personnellement; j'en ai donné les preuves et je suis prêt, au besoin, comme par le passé, à rompre une lance avec les plus belliqueux.

LOUIS LEGASSE

## Le Bien-être

C'est la faillite, c'est la ruine, la Colonie va disparaître, qu'allons-nous devenir! voilà ce que l'on entend, à peine est-on débarqué à St-Pierre, et, ce que, par habitude, sans aucune conviction assurément, tout le monde dit et ne cesse de répéter.

Nous répondons: Pas du tout, rien de tout cela: ni faillite, ni ruine, mais le relèvement prochain de la Colonie et une prospérité relative avant longtemps.

Comment arriver à ce résultat?

Tout simplement, avec un peu de courage d'énergie, de tenacité et de suite dans les idées.

Il faut avoir confiance en soi, ne pas s'effrayer, et se tapir comme une taupe, ou se révolter contre tout, au moindre bruit!

Diminuons les dépenses, travaillons et suivons de près et sérieusement les affaires, occupons nous moins de politique ainsi que des affaires qui ne nous regardent pas!!

Pleurnicher dans le gilet du voisin, geindre sans travailler, rester les deux mains dans les poches en présence d'une caisse vide, ou la tête entre les deux mains derrière un comptoir avec un air profond, sans chercher une porte de sortie, ou bien encore, avoir des airs de revenir d'outre-tombe, critiquer les actes de tout le monde etc. etc. etc. .... ce n'est pas vraiment ainsi qu'on arrivera à relever la Colonie! Non.

La Fontaine disait: Travaillez, prenez de la peine: c'est le fonds qui manque le moins. Nous y ajoutons qu'il faut, pour faire prospérer un pays, un peu moins de parti pris, plus d'union, de bonne foi et de loyauté entre tous les concitoyens.

Que les hommes actifs et intelligents des deux partis Légassistes et anti-Légassistes anti-clériaux et clériaux, francs-maçons et tous les diables «puisque il y a des Légassistes et des anti-Légassistes et qu'on a découvert des clériaux et des anti-clériaux, des francs-maçons et des sorciers, que ces hommes actifs, dis-je, étudient avec soin les questions, les discutent au grand jour, sans violence et avec courtoisie et reconnaissent loyalement ce qui est bon et ce qui est mauvais.

Les projets des établissements frigorifiques et de la baleine ont rencontré, en France, à un moment donné, une opposition systématique, très regrettable pour la Colonie.

Nous devrions déjà avoir aux îles St-Pierre et Miquelon un établissement frigorifique et une usine à baleine. Aurons-nous l'un et l'autre? nous le souhaitons de tout cœur mais le temps perdu ne se rattrapera pas. Ne perdons donc pas notre temps en discussions stériles, aidons tous ceux qui veulent jeter des capitaux sur nos rochers et y créer des

industries dont ils croient pouvoir eux mêmes retirer de gros bénéfices. Le pays en retirera aussi toujours des avantages sérieux.

Peu nous importe que les industriels qui doivent venir s'installer chez nous soient Anglais ou Allemands, Russes ou Japonais !! Les uns et les autres auront à se soumettre à nos règlements et à se conformer strictement à nos lois ! Que voulez vous de plus ? Vous craignez peut-être l'invasion allemande ou anglaise ! et vous voulez éviter ce malheur ?... Oh !

CÉMOI

## Pourquoi Pas

En effet, pourquoi ne serais-je pas le Directeur de la future usine de pêche à la baleine.

J'y ai quelques titres, ne vous en déplaise M. X.

Du reste, que je le sois ou non peu importe, ce n'est pas uniquement ce que je cherche dans cette affaire; je poursuis un but plus élevé, plus noble: celui de venir en aide à la population si vaillante de notre chère Colonie qui est à la veille de sa ruine, si on n'y prend pas garde.

Ne riez pas en lisant ces lignes M. X. ne haussez pas les épaules, cherchez donc plutôt et tâchez, si vous en êtes capable de trouver quelque chose qui puisse retenir sur nos rives les nombreux émigrants qui partent à chaque courrier.

Voyez ce qui s'est passé à Terre-Neuve. Il y a environ 25 ans, la plus grande partie des jeunes gens quittaient la Colonie qui ne leur offrait aucun avenir et allaient planter leurs tentes au Canada et aux Etats Unis. Aujourd'hui tout est changé, les jeunes gens restent à Terre Neuve, pourquoi?

Parce que l'on a su y créer de nombreuses industries qui offrent à la population des emplois lucratifs

Je vous le demande en toute sincérité, pourquoi ne pas laisser faire à St-Pierre ce que l'on fait chez nos voisins.

Terre Neuve possède 18 usines de pêche à la baleine; ces établissements représentent un capital de 8 à 10 millions de francs, ils font vivre plus de 1500 hommes, le commerce d'exportation et d'importation du pays y trouve un riche aliment. Cette industrie est réglementée par le Gouvernement d'une façon très sévère, de manière à sauvegarder les intérêts de tous; ce même Gouvernement l'encourage de toutes ses forces.

Des protestations, de l'opposition, il n'y en a pas, j'en ai des quantités de preuves.

Un jour en 1908, je rencontre à Terre Neuve, le Docteur Riessmuller, il me parle des usines de pêche à la baleine, je l'intéresse à l'idée de la création d'un établissement à St-Pierre.

Il connaît l'endroit, le trouve bien situé, nous sommes vite d'accord et peu de temps après j'introduis ma demande. Hélas ! je n'avais pas pensé que je me nommais Salomon et que je touchais de près à M. Louis Légasse. Et voilà pourquoi depuis deux ans mes efforts n'ont pas encore abouti.

En effet, il fallait entendre les objections, il n'en manquait pas. Cela sent mauvais disaient les uns, c'est un allemand, on veut s'emparer de St-Pierre, disaient les autres; cela va ruiner la pêche à la morue, grande et petite disait-on encore.

Dans ce chorus de plaintes et de lamentations il n'y avait qu'une personne qui ne disait rien, et c'est précisément celui qui, de par son titre de plus gros armateur à la pêche à la morue pouvait avoir des prétentions à crier plus fort que tous les autres mis ensemble.

Je sais bien que vous me répondrez que M. Légasse (le plus gros armateur de St-Pierre), était intéressé à ce que l'affaire aboutisse, à cause des avantages qu'il devait avoir dans l'opération.

Alors vous supposez que, pour que j'obtienne une place de Directeur, et la vente de quelques milliers de francs de marchandises, Monsieur Légasse allait sacrifier les énormes capitaux représentés par les nombreuses habitations et les encore plus nombreux navires qu'il possède, lui et sa société à St-Pierre. C'est risible, cela ne tient pas debout. Le « Réveil St-Pierrais » dit: « Pourquoi les pêcheurs français viendraient-ils tenter une expérience que les Norvégiens et les Terre-Neuviens ont trouvée désas-

treuse. »

La pêche à la baleine n'en est pas à la période d'expériences et si le Gouvernement de Norvège a jugé à propos de l'empêcher pendant quelques années, les lecteurs de la Vigie n'ont qu'à se reporter à ce que j'ai écrit ici même il y a quelque temps pour savoir à quoi s'en tenir.

Quant aux Terre-Neuviens vous savez aussi bien que moi qu'ils ne protestent pas contre cette industrie. Soyez donc fînes une fois si vous le pouvez.

M. X. (comme c'est agaçant de ne pas savoir à qui on a affaire) m'accuse de lui chercher une querelle d'allemand. Je trouve son jeu de mots très plaisant, il a dû faire des frais considérables d'imagination pour le trouver.

Sachez M. X. que je ne cherche de querelle à personne, ce n'est pas mon habitude.

Vous voulez ergoter sur les chiffres, vous voulez absolument que les ouvriers de l'usine de St-Laurent ne soient que quarante et qu'ils ne gagnent qu'un dollar par jour. Quoique je suis certain que ce que vous avancez est faux, je suis bon prince, je vous fais cette concession et je vous dis en terminant: Tîrons toujours quarante malheureux du pavé et nous aurons fait une bonne œuvre, même si nous ne les payons qu'un dollar par jour.

A. SALOMON

## Service Postal

A la suite de l'échouement et de la vente du « Pro-Patria »; démarches faites pour la continuation du service, entre la colonie, sydney et Halifax

Paris, le 29 Juin 1905.

Le ministre des Colonies à Monsieur Légasse, 80 rue Taitbout, Paris.

Monsieur

Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après M. le Gouverneur de St-Pierre et Miquelon, la solution qu'il serait préférable d'adopter consisterait à faire assurer le service postal, rendu hebdomadaire, par des vapeurs étrangers remplissant les conditions du contrat actuel, précisée sur divers points de détail, la subvention serait, dans ce cas diminuée dans une proportion d'au moins 60 0/0; le chiffre serait à débattre. Le contrat actuel serait modifié par un acte additionnel.

Comme vous m'avez officieusement déclaré que vous êtes disposé à étudier avec faveur cette combinaison, et comme, d'après les indications fournies par M. Angoulvant, vos représentants à St-Pierre partageraient le même avis, je pense que vous tomberez rapidement d'accord à ce sujet avec l'administration ; s'il en était autrement il faudrait:

1 - ou bien s'en tenir à l'exécution pure et simple de toutes les stipulations de la convention en cours et notamment de celles qui sont prévues à l'article 17

2 - ou bien passer un acte additionnel aux termes duquel votre société prendrait l'engagement de fournir, rendu et accepté à St-Pierre dans le délai de dix mois au maximum, un navire à vapeur neuf, construit en France, et remplissant strictement les conditions du traité en cours.

Jusqu'à l'arrivée de ce navire neuf, votre maison affrèterait immédiatement, dans le délai de quinze jours, un bateau équivalent au « PRO PATRIA » qui donnerait droit, s'il était français, au paiement intégral de la subvention, et s'il était étranger au paiement d'une subvention réduite à 75.000 frs.

J'avise par le câble, M. Angoulvant de la communication que je vous ai faite de ses propositions, et je l'invite à se mettre en rapport avec vous pour la conclusion de l'affaire.

Recevez, etc etc

### HISTORIQUE

Dès la réception de cette lettre, MM. S. M. Légasse neveu et Cie se mirent en rapport avec le gouverneur de la colonie.

Il fut entendu, que s'il était possible, dans l'in-

térêt de la colonie, de faire assurer le service postal, sous pavillon étranger, moyennant une subvention annuelle d'environ 50.000 francs, le contrat passé entre les entrepreneurs actuels et le gouvernement local, serait purement et simplement résilié.

Où est-il le temps où l'Administration locale refusait l'offre de M. Louis Légasse d'assurer le service postal pour 40.000 francs par an, par vapeur étranger, remplissant strictement les conditions du contrat actuel ?

Le projet de M. Légasse (année 1902) devait donc être repris trois ans après, par un gouverneur qui ne craint pas de prendre des initiatives hardies, lorsque l'intérêt général de la colonie est en jeu!!!

Des démarches actives furent faites dans ce sens, tant par le gouverneur que par les entrepreneurs, à Terre-Neuve, au Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre.

Malheureusement pour les finances locales, l'occasion exceptionnelle, offerte à M. Légasse, il y a environ 3 ans, et dont il voulait faire bénéficier la colonie, ne se représenta pas. Les Etrangers demandaient des subventions annuelles variant entre 85.000 et 150.000 francs.

Le Conseil d'Administration de la colonie, saisie de la proposition anglaise la plus avantageuse trouva après examen qu'il était préférable, de s'en tenir au contrat passé avec la maison Légasse.

C'est ainsi que la société « La Morue Française », qui a pris la suite des affaires de la maison Légasse, a commandé en France le nouveau vapeur. La Vigie est heureuse d'annoncer à la population que ce bateau sera lancé à Dunkerque pour le premier Mars prochain, et qu'il partira de St-Malo pour St-Pierre dans la deuxième quinzaine de Mars.

Le nouveau bateau postal sera plus grand et mieux aménagé que l'ancien. Il filera douze nœuds. Nous lui souhaitons une existence moins mouvementée et plus heureuse que celle du Pro-Patria

LE JOURNAL

## La subvention de 100.000 francs

Le « Réveil St-Pierrais », que je ne reçois pas depuis bien longtemps, ne manque pas, paraît-il, une occasion de parler de la subvention octroyée à la maison Légasse neveu & Cie et d'affirmer que c'est à ma situation politique jet à ma volonté que j'aurais imposée au Gouverneur Jullien, que l'on doit le service actuel.

Or rien n'est moins exact !

Mes amis qui connaissent bien la question m'ont prié de renseigner le public d'une façon précise, à ce sujet. Voici donc l'historique de cette affaire:

Le contrat passé avec la Compagnie St-Pierraise de navigation à vapeur « Th. Clement, J. Cecconi et Cie, » pour l'entreprise du Service Postal entre St-Pierre, Sydney et Halifax doit expirer le 30 août 1902. Un an à l'avance, c'est à dire dès le mois de septembre 1901, l'Administration se préoccupe d'établir le cahier des charges pour la nouvelle entreprise.

Le cahier des charges est approuvé, en Conseil d'administration, dans la séance du 19 Septembre 1901. Il porte que l'adjudication aura lieu le 14 décembre 1901, au rabais sur la base d'une subvention annuelle de 65.000 francs. Le journal officiel le publie dès le 28 septembre 1901; des affiches sont placardées, des annonces sont insérées dans certains journaux, en France, le cahier des charges est déposé dans les bureaux du Service colonial du Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille; il est envoyé des exemplaires aux Chambres de commerce des principaux ports de France, ainsi qu'aux principales compagnies de navigation: Transatlantique, Messageries, Fraissinet, Chargeurs Réunis, etc; enfin, il est adressé aux Consulats de France, de New-York, Montréal, St-Jean T.N., Boston, Halifax, St-Jean N.B., Sydney etc. Il est même envoyé à ces derniers des affiches annonçant l'adjudication en anglais et en français.

La date de l'adjudication doit coïncider avec l'arrivée du Pro-Patria; mais une malencontreuse aventure survient à ce vapeur et le service est provisoirement assuré par un petit chalutier la « Mary, » n'offrant aucun aménagement, ni aucune garantie de sécurité. Le transport des passagers est donc

interrompu, partant, celui des soumissionnaires possibles. L'Administration a des scrupules, elle s'enquiert du temps nécessaire pour réparer le Pro Patria, et renvoie l'adjudication au 11 janvier 1902. Le public en est prévenu par un avis paru en gros caractères, en tête du Journal officiel du 14 décembre 1901. Le Ministère des Colonies et les Consulats voisins en sont informés par lettre du 14 décembre. Il est procédé à l'adjudication à la date fixée. Aucun soumissionnaire ne se présente ! Il est dressé un procès verbal de carence.

Sur ces entrefaites, surgit une pétition signée des armateurs, commerçants, etc., etc., réclamant, même au prix de gros sacrifices d'argent, un bateau postal, battant pavillon français. Cette pétition est adressée à l'Administration le 18 janvier 1902.

La tentative du 11 janvier n'ayant donné aucun résultat, un avis au journal officiel du 18 janvier, avis répété neuf fois : annonce que des offres seront reçues par le Chef du service de l'Intérieur jusqu'au 22 mars 1902 à 3 heures du soir. L'annonce stipule que les offres devront se rapporter autant que possible aux conditions contenues dans le cahier des charges établi le 19 Septembre 1901. Comme précédemment, la plus grande publicité est donnée, en France et en Amérique, à cette nouvelle tentative.

Le 22 mars, il est procédé à la réception des offres. Une seule soumission est déposée, elle émane de MM. St-Martin Légasse neveu et Cie. Les conditions offertes par ces armateurs, s'écartant de celles imposées dans le cahier des charges, sont repoussées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mars 1902.

Une nouvelle adjudication est alors annoncée pour le samedi 26 mai 1902 au rabais, sur la base d'une subvention annuelle de 100.000 francs au lieu de 65.000. L'avis est publié partout, dans les formes ordinaires, mais personne ne se présente ; pas même MM. St-Martin Légasse neveu et Cie.

Cette troisième tentative ayant échoué, l'administration essaie d'un nouvel appel d'offres. Il est donné à cet appel la même publicité qu'à tous les autres. La réception des offres a lieu le 28 juin ; une seule soumission est déposée, elle émane encore de MM. St-Martin Légasse neveu et Cie.

Or, le contrat avec la Société St-Pierraise de navigation expire le 30 aout. Il importe d'être en mesure d'assurer le service de la correspondance et des passagers immédiatement. L'Administration accueille l'offre déposée. Des pourparlers s'engagent avec MM. St-Martin Légasse neveu et Cie et le 3 juillet, un traité de gré à gré est passé avec ces armateurs. Ce contrat, soumis au Conseil privé dans la séance du 4 juillet 1902, est approuvé à l'unanimité etc.

Je voudrais, après cela, connaître les raisons qui ont empêché mes adversaires politiques et tout le monde de soumissionner ! C'était bien facile cependant !!!

Le 26 mai 1902, le champ était libre et le 28 juin suivant, une seule soumission était déposée, c'était celle de MM. S. M. Légasse neveu et Cie pour 100.000 francs.

Mais, n'importe qui pouvait soumissionner

et avoir l'adjudication à 90.999 francs ; pourquoi donc ne l'avoit pas fait ?

C'est à notre corps défendant que nous avons accepté de prendre le service français. Et vous savez aussi, très bien pourquoi !

Avant le départ de M. Samary le prédecesseur immédiat de M. Jullien, je l'ai fait connaître que je m'engagerais à assurer un service bi-mensuel *sous pavillon anglais* moyennant une subvention de *huit mille dollars par an*, acceptant par ailleurs toutes les autres conditions imposées au vapeur français Pro-Patria. Je répétai la même chose à Monsieur Jullien et on ne l'ignorait pas à St-Pierre.

Mes adversaires le savaient mieux que personne ! ! Je ne voulais ni de nouvelles charges ni de nouveaux impôts qui devaient être la conséquence forcée de la continuation d'un service postal à vapeur, battant le pavillon tricolore. Une pétition qui sera reproduite plus loin, me fut présentée à la signature par M. Landry. Il me fit bien remarquer (nous étions sur la place de l'Eglise,) que le vapeur naviguant sous pavillon français permettrait l'exportation régulière de nos produits de pêche à l'étranger. (C'était pour eux le point capital, le grand cheval de bataille ! ! Je lui répondis que cela était bien vrai, mais que les services à rendre n'étaient pas proportionnés aux sacrifices que le pays, déjà surchargé d'impôts, serait obligé de faire.

Au surplus lui dis-je, il y a des voiliers, et tout le monde peut en affréter pour l'expédition des produits de pêche. Le service français coûtera trop cher ; je suis partisan, vous le savez, du vapeur anglais. Inutile donc d'insister, vous n'aurez pas ma signature. On se sépara bons amis tout de même. Il faut bien respecter l'opinion de chacun.

Voici le texte de la fameuse pétition :

Monsieur le Gouverneur

Les soussignés, armateurs et commerçants de la colonie, ayant appris le résultat négatif de l'adjudication du service postal, viennent solliciter que cette entreprise soit assurée par un vapeur naviguant sous pavillon français, de manière à permettre l'exportation régulière de nos produits de pêche à l'étranger et à rendre ainsi profitable à tous les contribuables le sacrifice (quelque important qu'il puisse être) fait en leur nom D'UNE GROSSE SUBVENTION postale.

Il est inutile, M. le Gouverneur, de vous faire valoir que toute l'économie de notre colonie repose sur la plus ou moins grande prospérité de la grande et de la petite pêche, basée surtout, sur la facilité d'écoulement de nos produits qui seuls, sont capables de faire vivre toute notre population maritime et commerçante tirant son existence matérielle de la pêche, et rien que de la pêche.

Ils osent espérer, en raison de la vitalité commerciale de cette colonie, déjà si éprouvée et si menacée, que vous voudrez bien prendre leur pétition en sérieuse considération, et ils profitent de cette occa-

sion pour se dire, Monsieur le Gouverneur, vos bien respectueux administrés.

Saint-Pierre, le 18 janvier 1902

Signé : Mazier, Clément, etc. etc.

Cela se passait au mois de janvier 1902 !

Au mois de mars suivant, j'offris d'assurer un service postal *hebdomadaire* entre Halifax et St-Pierre pendant la saison d'hiver, et un service *bi-mensuel* entre St-Pierre et Sydney durant la saison, dite d'été au moyen de *plusieurs vapeurs* qui auraient navigué sous pavillon anglais. Tous les bateaux devant être de l'importance du Pro-Patria, à peu près du même âge, plutôt moins vieux et tous d'une vitesse d'environ 10 nœuds, parfaitement aménagés pour les passagers.

Nous nous engagions à faire ce service *hebdomadaire* l'hiver et *bi-mensuel* l'été, pour une somme annuelle de 64.000 fr.

Mon offre fut repoussée.

Le 23 mai 1902 il y eut adjudication sur la base d'une subvention annuelle de 100.000 francs, personne ne se présente, pas même la maison S.-M. Légasse neveu et Cie.

J'offris ce jour là, d'assurer hiver et été, un service postal bi-mensuel au moyen d'un vapeur anglais, remplissant par ailleurs, toutes les conditions du cahier des charges.

Voici ce que j'écrivais :

Saint-Pierre, le 26 mai 1902.

Monsieur le Gouverneur.

J'offre d'assurer un service postal bi-mensuel entre St-Pierre et Miquelon, Sydnez et Halifax, sous pavillon anglais, moyennant une subvention annuelle de quarante mille francs, j'accepte par ailleurs toutes les conditions du cahier des charges.

Votre respectueusement dévoué.

Louis LÉGASSE

Le Gouverneur me répondit : nous nous trouvons en présence d'une pétition signée de négociants armateurs, etc., etc., demandant, un vapeur français, *du prix des plus grands sacrifices*, et nous ne pouvons, dans ces conditions, que nous incliner devant la volonté et les désiderata de la population. Je protestai.

Le 28 juin, nouvelle adjudication.

Je m'en fus, sans enthousiasme, déposer ma soumission — toujours 100.000 francs, pas un centime de plus pas un centime de moins — à la Direction de l'Intérieur où personne ne se présente, malgré tous les bruits que l'on avait fait répandre dans notre charmante ville.

Et voilà comment le 3 juillet suivant, nous passâmes un traité avec l'administration de la colonie, traité qui fut ratifié à l'unanimité par le Conseil privé, le lendemain 4 juillet.

cent.

Baptiste attendait l'heure, plus délicat, plus rare, plus timide encore cent fois qu'avant la disparition de la pauvre morte.

Et l'heure vint plus vite et autrement que Pépita ne l'avait décidé.

Une lampe à essence dont elle se servait pour la préparation nocturne de couronnes et de bouquets destinés à une fête, lui éclata dans la main.

Tout un côté de sa figure fut brûlé, deux cicatrices le balafrèrent et elle faillit même perdre l'œil droit.

Adieu la beauté, les hommages, l'orgueil dominateur !

Mais ce fut alors aussi qu'elle put apprécier ce qu'était l'amour véritable.

Baptiste fut admirable d'attentions de soins, de consolation pendant la maladie de Pépita et quand celle-ci honteuse de se montrer à nouveau désfigurée à la clientèle qui l'avait connue si belle lui dit qu'elle acceptait de partir en France avec lui comme sa femme il répondit, enthousiasmé : « Tout de suite ! »

Ce fut ainsi que l'ancien maréchal des logis revint en qualité d'homme de confiance, au service de M. et Mme de la Heurebise, garde-chasse, garde-pêche, jardinier, cultivateur, bûcheron même à l'occasion.

Est-ce qu'un ancien soldat d'Algérie, un chacal ne sait pas tout faire ?

No 5 Feuilleton de « LA VIGIE »

LE DRAME AU VILLAGE

LOUISE LA PALE

PAR

LAMY DU VERGER

I

LA FILLE DE L'ÉCLUSIER

— Pépita... Pépita... il ne part pas !

Et la fleuriste qui commençait à envelopper son souvenir le jeta dans un tiroir, vint rapidement vers le jeune homme, le couva pendant trois secondes de ses yeux admirables et prononça d'une voix lente et grave :

— Vous êtes bon, vous ; et... ma mère n'oubliera jamais ce que vous faites pour elle... »

Pépita ne se livrait pas, n'avouait rien, mais était manifestement ému.

A table elle fut charmante et rit même de toutes ses lèvres rouges et de toutes ses dents blanches, ce qui stupéfia la mère sans l'attrister au contraire.

Elle se dit que son cœur était plus touché qu'elle ne le croyait elle-même et qu'elle pourrait mourir

sans la terreur de la laisser seule.

— Et mon souvenir ? demanda le chasseur d'Afrique alors qu'il se retirait et en étendant la main vers le tiroir à la photographie. »

Pépita lui allongea un coup de son perpétuel éventail sur les doigts et dit :

— Pourquoi l'image, l'image noire et morte puisque vous gardez la personne avec sa couleur et sa vie ?

— Vous avez raison, répondit le jeune homme dont la voix tremblait et qui n'en demanda pas davantage. »

Il devinait cette nature hautaine qu'il fallait comprendre à demi-mot.

Et loin de se prévaloir de ce qu'il savait, il se montra plus réservé que jamais avec la fleuriste.

C'était la meilleure manière de lui faire sa cour.

Il lui fut devenu odieux, s'il l'eut affichée, elle qui aucun homme n'avait fait sourciller, elle qui dérisait jusqu'à son heure, jusqu'à ce qu'il lui plût qu'il en fut autrement, passer pour inattaquable pour vierge de tout amour.

D'autre part elle était trop intelligente pour ne pas saisir les moindres nuances de l'admiration dévouée de celui qui s'effacait dans le rôle unique d'ami de sa pauvre mère malade.

C'était un noble cœur que Baptiste, plus noble même qu'elle ne pouvait se l'imaginer.

Sa mère mourut, mais la triomphante beauté ne pouvait encore se décider à descendre de son trône à crier à tous que son vainqueur, le prince attendu c'était tout simplement le maréchal des logis Vin-

à suivre

Si le pain, le sucre, etc., etc., sont chers vous le devez à mes adversaires! Si on m'avait écouté, le pays aurait économisé un million, et moi, aujourd'hui, je n'aurais pas à m'occuper du service postal qui ne m'occasionne que pertes et déboires.

Voilà la preuve irréfutable que ce n'est ni à mon influence politique, ni à mon titre pompeux de Délégué que je dois l'honneur et le devoir d'assurer le service postal entre le Canada et St-Pierre et Miquelon, pendant une période de dix années.

Je le dois uniquement aux manœuvres de mes adversaires, qui, pour me faire échec, ont imposé au Gouverneur le service actuel, qui coutera au pays un million d'impôts de plus. Voilà la vérité.

L. L.

### La Morue Française

Les cours ont baissé, depuis quelques jours, à Bordeaux, l'écoulement de nos produits, par suite des prix élevés pratiqués jusqu'à ce jour, rencontrant des difficultés de toute espèce sur les marchés Etrangers:

Italie, Espagne, Grèce, etc. etc. etc. . .

Que s'y passe-t-il donc ?

Sans perdre de vue l'Islande et la Norvège, nous avons à lutter, non seulement contre la concurrence redoutable de nos voisins de Terre-Neuve, mais encore contre celle qui nous vient de l'autre côté de la Manche.

Il y a en effet, à Grimsby et à Hull, à deux pas de Londres (pour ne citer que ces deux ports) environ cinq cents superbes chalutiers à vapeur, pêcheurs de morues, qui fournissent, un peu partout sauf à la France et à nos colonies, des quantités considérables de morues qui sont vendues à 30, 40 et même parfois, 50 0/0 meilleur marché que la morue Française.

Diverses causes ont fait, malgré tout, maintenir les cours à St-Pierre dans les environs de 25 francs; ce qui permettra, à l'armement, de se tirer d'affaire si la pêche est passable.

Mais, il faut, dès maintenant, songer à la prochaine campagne, et ne rien négliger pour faciliter l'écoulement de nos produits. Les Anglais sont parfaitement organisés à l'Etranger; Ils ont des comptoirs communs pour la vente de leurs produits en Italie, en Espagne etc. . .

Ils ont fait le « Trust de la Morue » contre la Production Française. Nos concurrents essaient par tous les moyens, de nous rendre l'exportation impossible, et de nous enlever notre clientèle pour s'emparer, petit à petit, du marché mondial de la Morue.

Pour satisfaire les demandes Européennes nous devons arriver à produire beaucoup plus et meil-

leur marché, ou bien fatallement, nous succombons dans cette lutte. C'est sérieux, il y va de l'avenir de la pêche française!

Que ferions nous, en effet, si nous n'avions pour tout marché de consommation que celui de la Mère Patrie et de ses colonies ?

Examions aussi si la France ne peut pas, sans bourse délier, aider nos pêcheurs de morues et contribuer à la prospérité de l'armement.

Tous les syndicats de France et de la Navarre, au lieu de remuer ciel et terre pour cette affaire de la baleine, (question de politique de clocher car on voit L. Légaré, même dans la baleine... oh ! Jonas pourquoi en es-tu sorti ?), les Réveils et les Actions laïques, au lieu de s'occuper de misérables potins de concierge, de clercs et d'anti-clercs, dont nous nous fichons comme de l'an 40, tout comme de leurs histoires de francs-maçons et des foudres qui doivent nous anéantir à tout jamais, tous, ne feraient ils pas mieux de mettre leur plume, leur activité, leur influence et celle de leurs amis, au service d'une cause plus noble ? Qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres et à ceux de nos amis coloniaux et métropolitains pour obtenir du Gouvernement de la République que l'armée et la Marine Française soient obligées de faire au moins trois repas de morues par semaine ! ! Ce n'est pas exagéré ! !

Voyez vous d'ici cette consommation ?

Croyez vous que nos soldats et nos marins de l'Etat s'en-porteraient plus mal ? Je suis persuadé qu'ils seraient heureux de pouvoir dire, tout en contemplant un bon plat de ce poisson dont on ne se fatigue jamais :

« Grâce à nous, nos camarades, nos frères qui peinent sur les bancs de Terre-Neuve, à St-Pierre et Miquelon, en Islande . . . grâce à nous, ces pêcheurs sont mieux payés et ne végètent pas trop . . . Et, la carte à payer ? tout simplement, la peine de manger de la morue, à la biscayenne, à la Hollandaise etc. etc. . . .

Je fais appel aux socialistes qui aiment les prolétaires et profitent de toutes les occasions pour améliorer leur sort: voilà une occasion de leur venir en aide.

Réveil et Action laïque ! ! faites agir vos amis du Parlement et de la Presse donnez nous des preuves que vous êtes socialistes.

Qu'avez vous fait jusqu'à présent pour le marin et l'ouvrier ?

Cémoi

### CONSEIL PRIVE

Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de Monsieur le Gouverneur An-

goultant, Messieurs Eugène Salomon et André Paturel ont été nommés conseillers privés titulaire et suppléant.

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus.

Monsieur Eugène Salomon, conseiller titulaire, remplace Monsieur Lebas qui n'a pas cru devoir demander, si nous en sommes bien informés, le renouvellement de son mandat. Monsieur Lebas compte quitter la colonie sans esprit de retour.

### Nouveau Syndicat

Un groupe important d'armateurs, représentant déjà plus de la moitié de l'armement de St-Pierre et Miquelon, vient de décider la formation d'un « syndicat des armateurs et marins à la grande et à la petite pêche des îles St-Pierre et Miquelon.

Nous publierons prochainement les statuts du syndicat et la liste des membres adhérents. Les questions religieuses et politiques seront rigoureusement écartées et toute discussion de ce genre, formellement interdite dans les réunions de la société; le but unique du syndicat étant dans ses grandes lignes: de représenter les armateurs, les petits pêcheurs et les marins en général, dans leurs réclamations près du gouvernement et des administrations.

2 - de rechercher tout ce qui peut être utile au développement des armateurs de la grande pêche, de la pêche côtière et de la navigation dans nos parages.

3 - de resserrer les liens de la solidarité et de confraternité entre les armateurs à la grande et à la petite pêche, et les patrons et marins; de s'aider mutuellement en toutes circonstances et partout où ils se rencontreront

4 - Chaque membre du syndicat aura droit à une carte d'identité portant le timbre de la société. La carte devra être signée par le porteur et contresignée par le Président et un secrétaire ou deux délégués du comité.

Le bureau du syndicat sera composé comme suit:

Un président, deux vice-présidents, deux secrétaires et sept membres.

L'élément marin et armateur devra y être toujours représenté en nombre égal: six marins et six armateurs nommés par l'assemblée générale!

Le Gérant Fernand DOTSABIDE

No 24 Feuilleton de « LA VIGIE »

## Amour Sauvage

PAR

BRAU DE ST-POL LIAS

Bientôt un bruit sourd couvre au loin la forêt; c'est un grondement de cascade, d'abord indistinct qui se rapproche, devenant enfin un roulement sec la chute des gouttes d'eau pressées, sur les dômes feuillus des arbres. La pluie, qui menaçait depuis le matin, tombe à torrents pendant plusieurs heures, au milieu des éclairs et des coups de tonnerre.

Lorsque l'averse est passée, un grand feu s'élève du milieu du Bénén, lançant dans l'air encore humide ses flammes hautes et ses noirs tourbillons de fumée.

Le soleil baisse à l'horizon, lorsque les Devins sortent enfin, suivis des fils de Datang, se dirigeant vers la rivière où ils jettent au vent et à l'eau, avec des invocations, les cendres qu'ils ont portées cérémonieusement sur ces feuilles de bananier. — Puis ils rentrent dans le Bénén pour distribuer aux membres de la famille, avant de les quitter, de petits tubes de bambou sur lesquels sont gravées

des images d'Antous et des conjurations, enfilées à une corde de Warrou et que les enfants doivent porter en amulettes pour se préserver des maladies et des maléfices.

La fête est terminée. Le buisson épineux a été enlevé.

Une file d'hommes du Kampong, comprenant les Orangs-Touas et tous les chefs de famille de Morbo, pénètrent dans le Bénén et montent, un à un, l'échelle de la maison, où les quatre fils de Datang sont assis en cercle sur la natte, l'œil brillant, le teint enflammé, mais l'attitude grave, pleine de recueillement.

Naro est à la tête des arrivants, qui s'assoient cérémonieusement autour de Badak et de ses frères, immobiles comme des statues. — Les femmes sont absentes.

Un silence solennel plane sur le groupe. Le Panlima fait signe au doyen des Orangs-Touas qui prend aussitôt la parole.

Mais une tache fraîche de sang mal essuyé, qu'il vient d'apercevoir près de lui, sur la natte, lui a serré le cœur, et, d'une voix basse, enrouée par l'émotion:

— Datang, dit-il, a été un brave, fidèle observateur de l'Adat. Ses enfants, en qui il revit aujourd'hui, seront aussi de bons Bataks et n'oublieront jamais la loi des ancêtres !

— Jamais! répondent en choeur les fils de Datang, comme un amen.

Puis un nouveau silence prolongé.

L'Orang Toua reprend:

— Badak compte, à partir de ce jour, parmi les

Orangs-Touas de Morbo et siégera dans le Conseil à la place de son père.

Badak a fait son sumba en portant ses mains jointes à son front en signe d'acquiescement et de remerciement.

Panlima Naro se penche vers lui pour lui rendre cette salutation, et, touchant la main de Badak, il porte sa main à son cœur, comme il faisait, à l'égard du vieux Datang lui-même. — N'est-ce pas lui qu'il salue en ce moment ? . . .

Tous les assistants, à commencer par ses frères,

— Les autres fils de Datang ont reçu ensuite, l'un après l'autre, les sumbas des hommes du Kampong.

Puis, ceux-ci, un à un, descendent silencieusement l'échelle et sortent du Bénén, à la file indienne, sans avoir échangé un mot.

VII

### RETOUR DE RADJAH-ARI

Le grand jour du retour à Morbo était enfin arrivé. — Le Bénén bourdonnait comme une ruche, plein de gens actifs, laboureux, se hâtant dans les derniers préparatifs. — Les femmes s'étaient levées au milieu de la nuit pour décoûter le grain et pilaiient maintenant, dans de grands mortiers, le riz et le maïs destinés aux gâteaux de la fête. — Niala allait de l'une à l'autre, empêtrée, radieuse, portant les ordres de Nya-Riam.

à suivre